



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 19/06/2023

Référence
2023DEL27

Objet
Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	13

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
15/06/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du MANS et publication du 03/07/2023

L'an 2023, le 19 Juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, LUDWIG Marie, PAPONNEAU Laure, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusées : Mmes : BENOIST Marie, HOUEMOND Lolita

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
Devis	BOXPROTEC	Panneaux « Chiens en laisse ramassez les crottes »*6	114€
Devis	JOLIVET	Grattoir à roue 25cm	269€
Devis	FROID EXPRESS	Epicerie Rayonnages chambre froide et stockage sec	1 793€

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations. Le conseil municipal prend acte.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 03/07/2023  
Le maire  
Jean-Yves DENIS

Le secrétaire de séance  
M. FORGEARD Cédric



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 19/06/2023

Référence
2023DEL28

Objet
14 rue Nationale Loyers

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	13

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
15/06/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture du MANS  
et publication du 03/07/2023

L'an 2023, le 19 Juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, LUDWIG Marie, PAPONNEAU Laure, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusées : Mmes : BENOIST Marie, HOUEMOND Lolita

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : 14 rue Nationale Loyers

Vu l'avis de la commission économie,

Le maire propose au conseil municipal de modifier le montant du loyer mensuel du cabinet infirmier au 14 rue Nationale suite au projet de logement à l'étage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de fixer à 233 € HT le loyer du cabinet infirmier au 14 rue National à compter du 1er juillet 2023. Le loyer du logement à l'étage est fixé à 315 €.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 03/07/2023  
Le maire  
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance  
M. FORGEARD Cédric



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 19/06/2023

Référence
2023DEL29

Objet
Epicerie 26 rue Nationale Loyer

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	12

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
15/06/2023

Vote
A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2023, le 19 Juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, LUDWIG Marie, PAPONNEAU Laure, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusées : Mmes : BENOIST Marie, HOUEMOND Lolita

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Epicerie 26 rue Nationale Loyer  
Vu l'avis de la commission économie,

Le maire propose au conseil municipal de fixer le montant du loyer mensuel de l'épicerie à 350 € HT pendant 24 mois à partir du 1<sup>er</sup> août 2023 puis à 700 € HT (à partir du 1<sup>er</sup> août 2025). Aucun loyer n'est réclamé pour le mois de juillet 2023. Aucun loyer n'est réclamé pour l'espace de stockage et bureau dans la maison d'habitation.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du MANS et publication du 03/07/2023

Le maire précise que l'épicerie ouvre le samedi 15 juillet et propose ainsi un effort de la mairie pour aider la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Les Délices de la Forge à démarrer son activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de fixer à 700 € HT le loyer de la SCIC les Délices de la Forge au 26 rue Nationale (épicerie). Aucun loyer n'est réclamé pour le mois de juillet 2023 et le loyer est fixé à 350 € HT du 01/08/2023 au 31/07/2025.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 03/07/2023  
Le maire  
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance  
M. FORGEARD Cédric



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 19/06/2023

Référence
2023DEL30

Objet
5 allée Hermitage Loyer

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	13

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
15/06/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture du MANS  
et publication du 03/07/2023

L'an 2023, le 19 Juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, LUDWIG Marie, PAPONNEAU Laure, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusées : Mmes : BENOIST Marie, HOUEMOND Lolita

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : 5 allée Hermitage Loyer

Le maire propose au conseil municipal de ne pas réclamer de loyer du 5 allée Hermitage au mois de juillet en raison des travaux de rénovation réalisés par la locataire (matériel financé par la mairie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de ne pas réclamer de loyer à la locataire du 5 allée de l'Hermitage au mois de juillet 2023.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 03/07/2023  
Le maire  
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance  
M. FORGEARD Cédric



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 19/06/2023

Référence
2023DEL31

Objet
Polleniz Convention Lutte contre les rongeurs aquatiques

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	13

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
15/06/2023

Vote
A la majorité Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du MANS et publication du 03/07/2023

L'an 2023, le 19 Juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, LUDWIG Marie, PAPONNEAU Laure, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusées : Mmes : BENOIST Marie, HOUEMOND Lolita

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Polleniz Convention Lutte contre les rongeurs aquatiques

Le maire rappelle au conseil municipal le partenariat pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants entre POLLENIZ (organisme régional à vocation sanitaire) et les communes d'Arthezé, Bousse, Dureil, la Chapelle d'Aligné, le Bailleul, Villaines-sous-Malicorne et Crosnières.

L'objectif est d'encadrer et indemniser le piégeur dans le cadre de la lutte contre les organismes nuisibles. L'indemnisation est désormais de 3 € par prise.

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement du partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer le renouvellement du partenariat avec POLLENIZ.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 03/07/2023  
Le maire  
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance  
M. FORGEARD Cédric



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 19/06/2023

Référence
2023DEL32

Objet
Formation Convention Manipulation extincteurs en intra

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	13

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
15/06/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture du MANS  
et publication du 03/07/2023

L'an 2023, le 19 Juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, LUDWIG Marie, PAPONNEAU Laure, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusées : Mmes : BENOIST Marie, HOUEMOND Lolita

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Formation Convention Manipulation extincteurs en intra

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention et à facturer les mairies dont un ou plusieurs agent(s) ont participé à la formation. Le prix est fixé à 62 € par stagiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer la convention avec le Centre De Gestion de la Sarthe et à facturer ainsi aux mairies bénéficiaires :

- Mairie Bazouges-Cré-sur-Loir 5\*62 € soit 310 € pour 5 agents
- Mairie la Chapelle d'Aligné 3\*62 € soit 186 € pour 3 agents
- Mairie Clermont-Créans 1\*62 € soit 62 € pour 1 agent

Pour copie conforme,  
En mairie, le 03/07/2023  
Le maire  
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance  
M. FORGEARD Cédric